

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2024

HUMANITÉS, LITTÉRATURE et PHILOSOPHIE

MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.

Chacune des parties est traitée sur des copies séparées.

Répartition des points

Première partie	10 points
Deuxième partie	10 points

L'éducation, si on la prend dans toute son étendue, ne se borne pas seulement à l'instruction positive¹, à l'enseignement des vérités de fait et de calcul, mais elle embrasse toutes les opinions politiques, morales ou religieuses. Or, la liberté de ces opinions ne serait plus qu'illusoire, si la société s'emparait des générations naissantes pour leur dicter ce qu'elles doivent croire. Celui qui en entrant dans la société y porte des opinions que son éducation lui a données n'est plus un homme libre ; il est l'esclave de ses maîtres, et ses fers sont d'autant plus difficiles à rompre, que lui-même ne les sent pas, et qu'il croit obéir à sa raison, quand il ne fait que se soumettre à celle d'un autre. On dira peut-être qu'il ne sera pas plus réellement libre s'il reçoit ses opinions de sa famille. Mais alors ces opinions ne sont pas les mêmes pour tous les citoyens ; chacun s'aperçoit bientôt que sa croyance n'est pas la croyance universelle ; il est averti de s'en défier ; elle n'a plus à ses yeux le caractère d'une vérité convenue ; et son erreur, s'il y persiste, n'est plus qu'une erreur volontaire. L'expérience a montré combien le pouvoir de ces premières idées s'affaiblit, dès qu'il s'élève contre elles des réclamations : on sait qu'alors la vanité de les rejeter l'emporte souvent sur celle de ne pas changer.

CONDORCET, *Cinq mémoires sur l'instruction publique* (1791)

1. « positif » : ce qui a trait aux véritables connaissances

Première partie : interprétation philosophique

Selon ce texte, quelles sont les conditions requises pour que l'éducation ne porte pas atteinte à la liberté ?

Deuxième partie : essai littéraire

En quoi la littérature et les arts contribuent-ils à la libération de la pensée ?